

13 NOV. 2023

La Première Ministre

Paris, le 08 NOV. 2023

Madame la Secrétaire nationale,
Madame la Secrétaire générale,
Messieurs les Secrétaires généraux,
Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 10 octobre 2023.

L'engagement de mon gouvernement à protéger les Français des conséquences de l'inflation sur leur pouvoir d'achat est sans faille. Il a guidé de nombreuses actions et décisions, de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat à la récente conférence sociale en date du 16 octobre 2023 au cours de laquelle l'ensemble des organisations syndicales a été associé à des travaux essentiels, dont je suivrai la mise en œuvre de près.

Je mesure l'importance des missions accomplies par la sécurité sociale et ses salariés. Je sais combien leur mobilisation est essentielle pour notre cohésion sociale et nationale et combien elle a été décisive dans les périodes de crise que nous avons traversées ces dernières années. Je connais l'ampleur de leur contribution pour apporter un service public de qualité apprécié au quotidien par nos concitoyens et pour porter des réformes importantes impulsées par le Gouvernement. Je tenais par votre intermédiaire à rendre hommage à l'action de ces salariés.

Il est essentiel qu'ils puissent trouver des formes de reconnaissance de cette action, y compris par la voie salariale, a fortiori dans une période où d'une part les enjeux d'attractivité des métiers sont forts, compte-tenu d'une situation plus favorable sur le marché du travail, et où d'autre part l'inflation s'inscrit à des niveaux jamais atteints depuis des décennies bien que plus maîtrisés en France que dans d'autres pays.

Dans ce contexte, l'attention du Gouvernement aux salariés du régime général de sécurité sociale s'est traduite par des arbitrages permettant des négociations salariales en 2022 et en 2023.

Ainsi en 2022, ces salariés ont pu bénéficier d'augmentations salariales ciblées, en particulier pour les plus bas salaires. Les moyens consacrés à l'intéressement ont également été renforcés à hauteur de 200 euros par salarié pouvant en bénéficier. Une augmentation générale de la valeur du point de 3,5 % a enfin été mise en œuvre par accord collectif à compter du dernier trimestre.

.../...

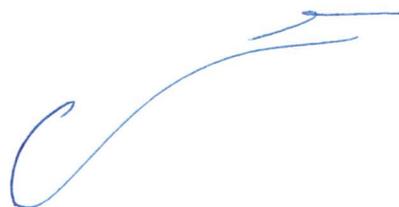
Madame Florence PUGET
Madame Cécile VELASQUEZ
Monsieur Bruno GASPARINI
Monsieur Alain JOZROLAND
Monsieur Frédéric BELOUZE
Monsieur Frédéric NEAU
Monsieur Patrick LAVAUD

En 2023, à l'instar des mesures annoncées pour la fonction publique, c'est un panel diversifié de propositions qui a pu être soumis à la négociation collective, dans un premier temps autour d'une mesure d'augmentation générale bénéficiant à l'ensemble des salariés (1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi qu'une mesure plus ciblée d'attribution d'une prime de partage de la valeur à visée de pouvoir d'achat. Surtout, j'ai rendu des arbitrages permettant d'ouvrir une ambitieuse négociation sur les classifications, attendue depuis des années dans la sécurité sociale où le précédent accord date d'il y a plus de 20 ans. L'enveloppe à disposition de l'employeur est ainsi plus de deux fois plus importante que celle proposée lors des dernières négociations qui ont échoué il y a quelques années. C'est par ces négociations, auxquelles le Gouvernement est très attaché, que pourront être pleinement valorisés les emplois et les compétences des salariés du Régime Général de la Sécurité Sociale.

Je regrette dans ce contexte que les négociations sur les mesures 2023 n'aient pu aboutir mais je note que les salariés bénéficieront néanmoins de la mesure de hausse de la valeur du point de 1,5 point, décidée par la voie unilatérale. Je regrette surtout que les négociations sur les classifications n'aient encore pu s'engager, au risque de retarder la possibilité pour les salariés de la sécurité sociale d'en bénéficier. Je souhaite enfin que le dialogue social puisse reprendre sur des bases constructives au sein de la sécurité sociale, afin de permettre à ses salariés de bénéficier également de mesures favorables sur des enjeux tels que la complémentaire santé, les titres restaurants ou la prise en charge des frais de transport.

La perte d'attractivité des métiers de la sécurité sociale ne pourra être conjurée que par le dynamisme de la négociation collective, à laquelle je suis comme vous le savez très attachée. Mon Gouvernement veillera à en faciliter les conditions d'aboutissement, dans le respect des grands équilibres financiers et sociaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire nationale, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Élisabeth BORNE